

Le Service sélectif féminin

Ottawa, 17 (C.P.) — Le ministre du Travail Mitchell a annoncé hier, que d'après les règlements révisés du Service sélectif, les femmes n'ont plus à obtenir de permis de ce bureau pour s'employer, mais elles doivent toutefois rapporter à un officier du service sélectif leur emploi, et ceci, dans les trois jours qui suivent l'embauchage.

Le ministre a également annoncé l'abolition des annonces demandant des femmes pour travailler. Toutefois, aucun changement n'a été effectué pour les hommes.